



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026**

Objet : Autorisations d'occupation du Vieux-Port pour le Club Nautique Bastiais et l'association Hub Corsica

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur BATTINI Nicolas

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Pasquale CASTELLANI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPAŽIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2026/AVRIL/01/07 en date du 30 avril 2026 portant approbation du Budget primitif 2026 du Budget annexe du Vieux-Port ;

Vu le courrier de demande en date du 5 mai 2026 du délégué général de l'association « Hub Corsica », Monsieur Bernard Cesari ;

Vu le courrier de demande en date du 15 mai 2026 du Président de l'association « Club Nautique Bastiais », Monsieur Charles-Hubert Poitrat ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant que la régate du Grand Prix de la Ville de Bastia a été organisée 14 juin 2026 ainsi que la Settembrina qui est prévue le 5 septembre 2026 par l'association « Club Nautique Bastiais » ;

Considérant la demande de Monsieur Charles-Hubert Poitrat sollicitant des emplacements à titre gratuit destinés à l'accueil de voiliers provenant des ports de plaisance limitrophes et participant à ces compétitions ;

Considérant que le montant de l'occupation, estimé pour l'ensemble des deux événements, s'élève à 1260 euros ;

Considérant la venue du navire à voile latine « Zigoela », du 14 au 18 juin 2026 ;

Considérant la demande de Monsieur Bernard Cesari sollicitant la mise à disposition gratuite d'un emplacement au Vieux-Port de Bastia pour l'accueil du navire ;

Considérant que cette escale s'inscrit dans un programme de coopération transfrontalière visant à promouvoir la protection des milieux marins, l'économie circulaire et le développement durable en Méditerranée ;

Considérant que la redevance correspondant à cette occupation est évaluée à 317,52 € ;

Considérant que ces événements étant de nature à valoriser le site du Vieux-Port, ils revêtent un intérêt communal justifiant d'accorder la gratuité sollicitée.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VIGNOLI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Madame Danielle MATTEI ne participe pas au vote et quitte la salle

Article 1 :

- **Décide** la gratuité d'occupation du Vieux-Port au Club Nautique Bastiais dans le cadre des régates « Grand Prix de la Ville de Bastia » et la Settembrina ».

Article 2 :

- **Décide** d'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port à l'association Hub Corsica pour la durée du séjour.

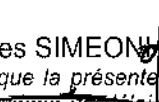
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,


Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026


Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.